



**Section Organisation des Compétitions du Dimanche**  
**SAISON 2018/2019**

**PROCÈS-VERBAL n°5**

---

**Réunion du : Mercredi 29 Aout 2018**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

**DEROGATIONS – SAISON 2018/2019**

**de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,**

**TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du *CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS* où cette réglementation concerne *les DEUX (2) dernières journées.***

**En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories**

**et les 2 dernières journées pour le *Championnat Régional Seniors.***

**La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.**

**2018/2019 - DEROGATIONS CHAMPIONNATS ET COUPES**

**500217 : BRETIGNY FOOT C.S.**

U19 R2/A : matches à 13h30 toute la saison.

U17 R2/A : matches à 13h30 toute la saison.  
U17 R3/D : matches à 13h30 toute la saison.  
U16 Poule B : matches à 13h30 toute la saison.  
U15 R1 : matches à 14h00 toute la saison.  
U15 R3/B : matches à 16h00 toute la saison.  
U14 Poule A : matches à 14h00 toute la saison.

**503477 : LILAS F.C.**

U17 R3/C : matches à 14h00 toute la saison.

**512073 : CHAMPS SUR MARNE A.S.**

U15 R1/B : matches à 14h30 toute la saison.

**517328 : ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN**

U17 R2/B : matches à 13h30 toute la saison au stade A. Delaune à SANNOIS.  
U16 Poule A : matches à 13h30 toute la saison au stade A. Delaune à SANNOIS.

**537053 : JOINVILLE R.C.**

U19 R3/C : matches à 15h00 toute la saison.  
U16 Poule A : matches à 15h00 toute la saison.  
U15 R1/A : matches à 16h00 toute la saison.  
U15 R3/A : matches à 14h00 toute la saison.

**542440 : RUEIL MALMAISON F.C.**

U15 R3/A : matches à 16h30 toute la saison.

**544051 : JEUNESSE AUBERVILLIERS A.S.**

U19 R2/A : matches à 13h00 toute la saison.  
U16 Poule A : matches à 13h00 toute la saison.  
U15 R1/B : matches à 16h45 toute la saison.  
U14 Poule A : matches à 14h30 toute la saison.

**COUPE DE FRANCE – 3ème TOUR**

**INFORMATION TERRAINS :**

La Section informe les clubs de PARIS INTERNATIONAL (581828), AS PARIS (551831) et ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR (537678) qu'ils doivent **fournir un terrain de NIVEAU 5 pour leur rencontre et en informer impérativement la Section, au plus tard le MARDI 11 SEPTEMBRE 2018.**

Egalement le club des PETITS ANGES PARIS (546466) qu'il doit **fournir un terrain de NIVEAU 6 minimum pour leur rencontre et en informer impérativement la Section, au plus tard le MARDI 11 SEPTEMBRE 2018.**

En l'absence de proposition de terrain de repli, la rencontre sera inversée.

**Les clubs ont la possibilité de jouer leurs rencontres avant le 16 Septembre 2018,** après accord écrit des deux clubs et de la Section d'Organisation des Compétitions.

(demande à effectuer via FOOTCLUBS ou par envoi du formulaire figurant sur le site de la LPIFF - rubrique : documents – Formulaires club – tous changements).

**Terrain indisponible le 16/09/2018**

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 11 Septembre 2018. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

**1/ Feuille de match informatique :**

La feuille de match informatisée est à utiliser en Coupe de France.

**2/ Arbitrage :**

<b><u>3<sup>eme</sup> tour de la Coupe de France</u></b>			
<b>Club Receptant</b>	<b>Club Visiteur</b>	<b>Nombre d'Arbitre</b>	<b>Prise en charge</b>
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	<b>1 AO*</b>	A la charge du club receptant
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	<b>3 AO</b>	<b>AC**</b> - A la charge du club receptant <b>2 AA***</b> - A la charge des 2 clubs
District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 3	<b>3 AO</b>	A la charge du club receptant

\*AO : Arbitre Officiel

\*\*AC : Arbitre Central

\*\*\*AA : Arbitre Assistant

Nous vous rappelons que pour les rencontres couvertes par 1 seul Arbitre Officiel, si les clubs souhaitent deux Arbitres Assistants supplémentaires, ils doivent en faire la demande auprès du service arbitrage de la Ligue. Les arbitres seront alors à la charge du club demandeur.

**NOUVEAUTE :**

**En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut-être effectué indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés)**

**20771926 : NOISEENNE A.S.S. / VERNEUIL SUR SEINE U.S. du 16/09/2018**

Courriel de NOISEENNE A.S.S. proposant un terrain classé pour son match.

Cette rencontre se jouera le Dimanche 16 Septembre 2018 à 14h30, sur le stade P. Langevin (honneur) – 8 rue du 18 avril 1944 à NOISY LE SEC.

**Accord de la Section.**

**SENIORS – CHAMPIONNAT****CHAMPIONNAT REGIONAL 1**  
**JOURS ET HORAIRES DE COMPETITIONS****Courriel de MONTREUIL R.S.C. (R1/B)**

La Section,

Pris connaissance du terrain, jour et horaire fournis par le club pour jouer ses matches à domicile,  
**. fixe les rencontres de cette équipe le SAMEDI à 18h00 au stade Jean DELBERT à MONTREUIL.**

**20507398 : NOISY LE GRAND F.C. / SUCY F.C. du 16/02/2019 (R1/B)**

Courriel de SUCY F.C. informant de son impossibilité de jouer le samedi à 15h.

La Section vous rappelle que le Championnat Seniors R1 se déroule le samedi après-midi et qu'une dérogation horaire a été accordée pour le club de NOISY LE GRAND FC, pour toute la saison.

La Section vous demande de prendre contact avec votre adversaire, afin de trouver un accord pour jouer cette rencontre.

**20507327 : NOISY LE GRAND F.C. / TORCY PVM U.S. du 08/09/2018 (R1/B)**

Courriel du Service des Sports de la Mairie de NOISY LE GRAND informant de l'indisponibilité du terrain d'honneur à cette date et demandant à fixer le match sur le terrain n°4 du stade des Bords de Marne à NOISY LE GRAND.

Considérant l'avis favorable de la C.R.T.I.S. concernant le terrain synthétique n°4, Parc ces motifs,

**. autorise le club de NOISY LE GRAND F.C. à utiliser le terrain synthétique n°4 pour ce match.**

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

**20435695 : OZOIR 77 F.C. / CHAMPIGNY 94 F.C. du 09/09/2018 (R2/D)**

Arrêté municipal de la Ville d'Ozoir la Ferrière informant de l'indisponibilité du terrain 1 du stade des 3 Sapins. La Section rappelle au club d'OZOIR 77 FC qu'il a la possibilité de demander l'inversion de la rencontre avec l'accord écrit du club adverse. **A défaut, il devra indiquer à la Section, le terrain de repli pour jouer cette rencontre prévue au calendrier général, au plus tard le mardi 04 septembre 2018**

**U17 – CHAMPIONNAT**

**20506131 : ARGENTEUIL R.F.C. / IVRY U.S. du 09/09/2018 (R2/B)**

**RAPPEL**

La Section,

Prend connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline du District du Val d'Oise en date du 28 juin 2018, ayant infligé à l'équipe 1 U17 du R.F.C. ARGENTEUIL, une suspension de DEUX matches fermes de suspension de terrain à compter du 15 Juillet 2018.

La Section demande au club d'ARGENTEUIL R.F.C. de fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, un terrain neutre en dehors de la ville d'Argenteuil, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations pour cette rencontre. Terrain et attestation du propriétaire à fournir pour le **VENDREDI 07 SEPTEMBRE 2018 avant 12h00.**

**U19 - COUPE GAMBARDILLA - CREDIT AGRICOLE -  
- Tour de Cadrage -**

**Les 63 rencontres du tour de cadrage** auront lieu le **DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2018 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé. (**Lever de rideau entre 11h45 et 12h30**).

**Terrain indisponible le 16/09/2018**

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 11 Septembre 2018. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

**CONDITIONS DE PARTICIPATION:**

**Cette épreuve est ouverte aux licenciés U19 et U18.**

**Les joueurs licenciés U20 NE PEUVENT PAS y participer.**

**Les joueurs licenciés U17 peuvent participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.**

**Les joueurs licenciés U16 peuvent participer à cette épreuve dans les conditions médicales figurant à l'article 73.2.a des R.G. de la F.F.F.**

**EPREUVE:**

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Section et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.

En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

**1/ Feuille de match informatique :**

La feuille de match informatisée est à utiliser en Coupe Gambardella.

**Arbitrage:**

Pour ces rencontres, il sera désigné **(1) UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

**Rappel des prochains tours de la Coupe Gambardella – Crédit Agricole.**

1<sup>er</sup> Tour : Dimanche 30 Septembre 2018

2<sup>ème</sup> Tour : Dimanche 14 Octobre 2018

3<sup>ème</sup> Tour : Dimanche 28 Octobre 2018

4<sup>ème</sup> Tour : Dimanche 11 Novembre 2018

Finales Régionales : Dimanche 25 Novembre 2018

**C.D.M. – CHAMPIONNAT****20507189 : OTHIS C.O. / VILLENY A.C. du 09/09/2018 (R3/D)**

Demande de report au 28/10/2018 d'OTHIS CO en raison de travaux sur ses installations via FOOTCLUBS.

La Section demande au club de lui fournir l'attestation de la Mairie indiquant l'indisponibilité des installations à cette date.

De plus, cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Section demande au C.O. OTHIS de lui indiquer au plus tôt le terrain de repli pour jouer cette rencontre.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

**INFORMATION – COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. ANCIENS****Décision du Comité de Direction du 11/07/2018**

La Section prend note de la décision du Comité de Direction de la Ligue du 11 juillet 2018 :

« Dans un souci d'uniformité, de lisibilité et de valorisation des Coupes de Paris CREDIT MUTUEL IDF, le Comité décide de supprimer les Coupes Régionales dites consolantes qui n'étaient organisées que pour le Football d'Entreprise, le Critérium du Samedi Après-midi et les Anciens.

En conséquence, la Coupe suivante est supprimée, à compter de la saison prochaine :

. Pour les Anciens : la Coupe de l'ANAF »

**ANCIENS – CHAMPIONNAT****20444985 : MONTREUIL R.S.C. / PARISIS F.C. du 09/09/2018 (R3/D)**

Demande d'inversion des 2 clubs, en raison de l'indisponibilité du terrain via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 09 Septembre 2018 à 15h, sur le stade des Beauregards à HERBLAY.

Les rencontres deviennent :

Aller 20444985 : PARISIS F.C. / MONTREUIL R.S.C. du 09/09/2018 (R3/D)

Retour 20445051 : MONTREUIL R.S.C. / PARISIS F.C. du 27/01/2019 (R3/D)

**Accord de la Section.**

**20444990 : MONTREUIL R.S.C. / FONTENAY TRESIGNY A.S. du 16/09/2018 (R3/D)****20445004 : MONTREUIL R.S.C. / STADE EST PAVILLONNAIS du 07/10/2018 (R3/D)**

Courriel du RSC MONTREUIL et attestation de la Mairie de Montreuil informant la Section de l'indisponibilité pour vandalisme du Stade Robert LEGROS, jusqu'à une date indéterminée.

La Section demande au club du R.S.C. MONTREUIL de lui communiquer le terrain de repli pour jouer ces rencontres.